

Pour les étudiants canadiens

Prestations et caractéristiques

Cette assurance couvre les dépenses médicales engagées par les étudiants canadiens inscrits dans un établissement scolaire en dehors de leur province ou territoire de résidence, ainsi qu'une couverture pour les membres de la famille qui les accompagnent. Une couverture pour la COVID-19 est également fournie.

CARACTÉRISTIQUES CLÉS

Limite maximale de la police	2 000 000 \$
Limite d'âge	<p>Étudiants Jusqu'à 40 ans</p> <p>Membres de la famille Au moins 15 jours et jusqu'à 40 ans</p>
Couverture pour la famille	<p>La couverture est offerte aux membres de la famille pendant qu'ils résident avec l'étudiant. L'étudiant doit être couvert par une police d'assurance Étudiant de TuGo pour les étudiants canadiens ou répondre à tous les critères d'admissibilité de celle-ci.</p> <p>Les membres de la famille admissibles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conjoint légal ou conjoint de fait • Les parents (incluant les beaux-parents et les tuteurs légaux) • Les frères, sœurs, demi-frères, et demi-sœurs • Les enfants à charge célibataires* <p>* De 21 ans et moins, ou de 40 ans et moins s'ils ont une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.</p>
Voyages dans le monde entier	<p>Voyages dans le monde entier</p> <p>Les voyages dans le monde entier sont couverts peu importe combien de temps l'assuré passe dans sa province ou son territoire d'études ou dans son pays d'études.</p> <p>À noter : La couverture pour le temps passé dans la province ou le territoire d'études ou le pays d'études et pour tout autre voyage dans le monde entier est limitée à 50 000 \$ si l'assuré n'est pas couvert par son régime provincial ou territorial d'assurance maladie au moment de faire la réclamation.</p> <p>Voyages dans la province ou le territoire de résidence</p> <p>Les visites dans la province ou le territoire de résidence sont permises; la police ne sera pas résiliée, mais les dépenses engagées dans la province ou le territoire de résidence ne seront pas couvertes.</p>
Congés scolaires	<p>La couverture est en vigueur pendant les congés scolaires pour autant que l'étudiant soit toujours inscrit en tant qu'étudiant à temps plein ou à temps partiel dans un établissement scolaire en dehors de sa province ou son territoire de résidence ou qu'il soit inscrit dans un programme d'échange en dehors de sa province ou son territoire de résidence.</p>

PRESTATIONS CLÉS	LIMITE MAXIMALE
Traitement médical d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • À concurrence de la limite de la police pour : <ul style="list-style-type: none"> – Le traitement d'urgence pour les patients hospitalisés ou les patients externes – Les services d'un médecin – Les tests de diagnostic et services de laboratoire reçus au moment de l'urgence initiale – La location ou l'achat d'équipement médical essentiel • Jusqu'à 20 000 \$ pour les soins infirmiers privés
Ambulance	À concurrence de la limite de la police pour une ambulance terrestre, aérienne ou maritime (y compris les services ambulanciers paramédicaux), ou un taxi à la place.
Visites de suivi	Jusqu'à 5 visites de suivi dans les 14 jours suivant le traitement urgent initial.
Médicaments d'ordonnance	<p>Jusqu'à un approvisionnement maximal de 30 jours à la suite d'une urgence.</p> <p>À noter : Le coût d'une pilule contraceptive d'urgence est inclus, une fois sur une période de 12 mois consécutifs, à condition que l'assuré ait souscrit une police d'au moins 365 jours.</p>
Services d'autres professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • À concurrence de 600 \$ par incident et par professionnel, pour les services d'un des professionnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Physiothérapeute – Podiatre – Chiropraticien – Acupuncteur – Podologue – Naturopathe – Ostéopathe – Orthophoniste • À concurrence du montant maximal combiné de 1 000 \$ pour tous les professionnels, par incident, pour les services d'un des professionnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Psychiatre – Psychothérapeute – Psychologue – Infirmière psychothérapeute – Conseiller clinicien – Travailleur social
Traitement de réadaptation	À concurrence de 250 \$ par jour jusqu'à un maximum de 7 jours pour un traitement d'urgence dispensé dans un centre de réadaptation lorsque c'est médicalement nécessaire après une hospitalisation.
Traitement de fracture	<p>À concurrence de 1 000 \$ pour les traitements liés aux fractures. Cette prestation inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les radiographies • Les visites de réexamen chez un médecin • Le remplacement d'un plâtre et la pose d'un nouveau plâtre, lorsque c'est médicalement nécessaire • Le retrait de plâtre <p>À noter : Cette prestation est seulement offerte à la place de la prestation « Billet de retour à la maison pour un traitement ».</p>
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> • À concurrence de 6 000 \$ pour les accidents dentaires • À concurrence de 600 \$ pour les autres urgences dentaires <p>À noter : Tout traitement doit se terminer dans les 90 jours suivant le début du traitement et pendant la période de couverture.</p>
Dents de sagesse incluses	À concurrence de 150 \$ par dent.
Maternité	<p>À concurrence de 25 000 \$ pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soins prénatals courants • Les complications résultant d'une grossesse survenant au cours des 9 semaines avant la date d'accouchement prévue ou au cours des 9 semaines après cette date • L'interruption involontaire d'une grossesse

PRESTATIONS CLÉS <small>la suite</small>	LIMITE MAXIMALE
Visite annuelle chez le médecin	<p>À concurrence de 150 \$ pour un bilan de santé général, ou pour une visite médicale aux fins d'immigration à la place.</p> <p>À noter : La couverture est également fournie pour les tests de dépistage préventifs. Cette prestation est offerte une seule fois sur une période de 12 mois consécutifs, à condition que l'assuré ait souscrit une police d'au moins 180 jours.</p>
Test de dépistage d'infection sexuellement transmissible	<p>À concurrence de 100 \$.</p> <p>À noter : Cette prestation est offerte une seule fois sur une période de 12 mois consécutifs, à condition que l'assuré ait souscrit une police d'au moins 180 jours.</p>
Transport aérien d'urgence	<p>À concurrence de la limite de la police pour l'évacuation médicale aérienne. Si médicalement requis, la couverture inclut aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coût d'un accompagnateur médical autorisé (ou d'un membre de la famille ou d'un ami à la place) • Les frais de surclassement de la compagnie aérienne
Billet de retour à la maison pour un traitement	<p>À concurrence d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour retourner dans le pays de résidence permanente pour y recevoir un traitement immédiat*</p> <p>À noter : En ce qui concerne les réclamations liées aux fractures, cette prestation est offerte seulement à la place de la prestation « Traitement de fracture ».</p> <p>* Le traitement doit être requis au cours des 10 jours suivant le retour à la maison.</p>
Examen de la vue	<p>Une visite chez un optométriste ou un ophtalmologiste autorisés pour un examen général de la vue.</p> <p>À noter : Cette prestation est offerte une seule fois sur une période de 12 mois consécutifs, à condition que l'assuré ait souscrit une police d'au moins 180 jours.</p>
Lunettes de prescription/verres de contact/aides auditives	<p>À concurrence de 200 \$, si nécessaire à la suite d'un accident ou d'une blessure.</p> <p>À noter : Inclut le coût de réparation pour les lunettes de prescription et aides auditives existantes.</p>
Frais liés à un décès	<ul style="list-style-type: none"> • À concurrence de 35 000 \$ pour la préparation et le retour de la dépouille • À concurrence de 6 000 \$ pour l'inhumation ou la crémation à l'endroit du décès • À concurrence de 5 000 \$ pour les frais de transport pour un membre de la famille ou un ami qui identifie la dépouille, et jusqu'à 400 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour ses repas et son logement
Transport de la famille	<p>Lorsqu'un assuré est hospitalisé, cette prestation inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À concurrence de 5 000 \$ pour le coût d'un aller-retour en classe économique par voie aérienne ou terrestre pour qu'un membre de la famille ou un ami soit à son chevet • Jusqu'à 400 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour les frais de subsistance
Services de tutorat	<p>À concurrence de 20 \$ par heure jusqu'à un maximum de 400 \$, si l'assuré est hospitalisé pendant 30 jours consécutifs ou plus.</p>
Décès et mutilation accidentels	<p>À concurrence de 10 000 \$.</p>

CONDITIONS MÉDICALES PRÉEXISTANTES

Couverture des conditions médicales préexistantes

Les conditions médicales préexistantes doivent rester stables dans les 90 jours avant la date de prise d'effet de la police.

TROUBLES MENTAUX ET ÉMOTIONNELS

Couverture des troubles mentaux et émotionnels

Les troubles mentaux et émotionnels sont couverts à concurrence de la limite de la police en vertu de la prestation « Traitement médical d'urgence » pour les soins dispensés aux patients hospitalisés, de la même façon que toute autre urgence médicale est couverte.

La couverture est également fournie pour les soins dispensés aux patients externes et en vertu de toute autre prestation connexe qui pourrait s'appliquer (incluant sans s'y restreindre les services d'ambulance, les médicaments d'ordonnance, le transport de la famille, le rapatriement, le service d'autres professionnels, la réadaptation, etc.)

COUVERTURES OPTIONNELLES

Décès et mutilation accidentels

Les assurés peuvent acheter la couverture optionnelle pour le décès et les mutilations accidentels afin d'augmenter les limites de la couverture comme suit :

- Accident de transporteurs aériens et autres transporteurs publics – À concurrence de 100 000 \$
- Accident 24 heures sur 24 – À concurrence de 25 000 \$

